

Mr Doukeridis' Closing Speech
Conference "EU Responses to crisis - Implication for affordable housing"
27 October 2010, Brussels

Check Against Delivery

Mesdames, Messieurs,

Quand le Trio a commencé ses travaux de consultation et de négociation, en janvier 2009, je ne suis pas sûr que les parties (Espagne-Belgique-Hongrie) pouvaient anticiper l'accélération que le débat sur le logement allait connaître. Accélération qu'illustre, par exemple, le fait que le logement soit devenu une des thématiques du Programme d'Initiative Communautaire *Phare*.

Plus fondamentalement que ce petit exemple, l'accélération du débat a conduit à ce que la thématique du logement apparaisse de manière interpellant et évidente dans des contextes dont auparavant elle était exclue soit :

- le contexte des politiques climatiques et énergétiques;
- le contexte de la protection sociale;
- le contexte des politiques de réhabilitation urbaine.

Certes, le logement n'est pas une compétence partagée entre l'UE et les États-Membres et sa gestion relève de la décision exclusive de ces derniers.

Dans ce sens, le nouveau traité sur le fonctionnement de l'UE, en reconnaissant la diversité des situations des États membres, consolide cette autonomie. Aussi, ce traité offre-t-il plus de liberté aux États-Membres en matière de définition de ce qu'est un Service d'Intérêt Économique Général »(SIEG) au sein de leurs dispositifs et choix politiques.

Cet assouplissement qui devrait aboutir très prochainement à un cadre plus clair et plus stable, il faut que les autorités en charge du logement s'en saisissent. Cet assouplissement, en effet, leur permet enfin d'inclure plus fermement dans leurs politiques les trois dimensions de la durabilité : le social, l'économique et l'environnemental.

Mais il y a encore du chemin à parcourir pour désenclaver efficacement le secteur du logement (autrement dit, pour l'articuler avec intelligence avec les politiques et financements européens) ... bien entendu, tout en respectant les prérogatives exclusives des États-Membres.

Je viens de rappeler que le logement est une compétence exclusive des États-membres - et personne ne souhaite qu'il en soit autrement - puisque le nouveau traité offre justement la latitude d'action dont le secteur pouvait manquer et dont il avait bien besoin pour se redéployer.

Cependant le logement est de fait impliqué dans un ensemble de thématiques qui, elles, relèvent de la sphère des décisions formelles de l'UE.

A ce titre, le logement, en occupant une place stratégique dans des champs relevant des compétences partagées (énergie, protection sociale, ville) doit pouvoir bénéficier de droit d'une meilleure intégration dans les politiques et financement européens.

Tolède a eu le mérite de prendre acte de l'intensité et de la réalité de fait de ces relations : en d'autres mots, les pistes concrètes de son Communiqué Final aboutissent toutes à ce que les objectifs climatiques s'intègrent dorénavant mieux dans les politiques de cohésion sociale, de développement économique des territoires et de lutte contre la pauvreté. Le fait qu'une grande part du stock de logements existants doive être rénové, sur le plan énergétique, ne posant plus l'ombre d'un doute quant à son bien-fondé.

Tolède, en d'autres mots, demande à la Commission que les progrès environnementaux se fassent avec les gens, là où ils vivent et en considérant les moyens réels dont les responsables politiques disposent en cette période difficile sur le plan économique.

En somme, il est temps que les objectifs climatiques quittent la sphère de la seule expertise technique pour rentrer en confrontation avec la réalité sociale et économique de l'Europe telle qu'elle est. Nous sommes à la croisée de chemins dont nous ignorions il n'y a pas si longtemps qu'ils allaient arriver à se croiser.

Je reprends, de manière plus circonstanciée, ce que j'ai avancé rapidement plus haut :

Le paquet Énergie/climat établit que la rénovation énergétique du logement est un des secteurs fondamentaux de la lutte contre le dérèglement climatique, les 3X20. 40% de l'émission des gaz à effet de serre sont dus au chauffage et à la climatisation du bâti. C'est une proportion suffisamment importante pour que l'amélioration des installations représente un bénéfice important sur le plan du climat. Je ne peux m'empêcher de vous rappeler qu'à Bruxelles, zone exclusivement urbaine, la proportion des émissions de GES due au bâti s'élève à plus de 70% (!!!!!!!). La rénovation énergétique des logements existants est vue donc comme l'un des outils majeurs pour réaliser les engagements climatiques.

Or, les statistiques européennes montrent que se loger représente une grande difficulté pour 36% des européens et que le « mal-logement » grappille de plus en plus de terrain.

L'observation statistique met également en évidence un phénomène que l'on désigne sous le nom de « précarité énergétique », soit le fait que des ménages de plus en plus nombreux n'arrivent pas à se chauffer de manière satisfaisante ou ne se chauffent plus. Ce phénomène doit être pris très au sérieux au sein même des politiques climatiques. Pour le dire plus abruptement, il ne sert à rien que des cohortes d'experts énergétique planchent sur la manière d'aider les ménages à investir dans la rénovation énergétique de leur logement, par des mécanismes ingénieux, tels que le tiers-investisseurs, alors que le nombre des personnes qui se chauffent mal ou ne se chauffent plus ne cesse de grandir. Dès lors pour ces personnes, la mise en regard des temps de retour sur investissements et des coûts énergétiques actuels ne peut que rester lettre morte : les dépenses de chauffage étant passées, du fait de la crise sociale, à la trappe pour tout ou en partie.

Le fait que les ambitions climatiques soient confrontées à une Europe dont la prospérité s'érode ne doit pas nous décourager. Ce fait rend encore plus sensible le rôle que les investissements publics doivent jouer dans l'atteinte des ambitions de l'UE.

- Près de 80% des européens vivent en milieu urbain ;
- C'est dans les villes que le désajustement entre les prix de l'immobilier et les revenus réels des personnes est le plus marqué;
- Les villes abritent les centres anciens que l'on aime, mais dont le bâti est le plus souvent dégradé et à protéger sur le plan patrimonial;
- La ville produit les richesses mais concentre toutes les pauvretés dues aux situations de transition ou de décrochage socio-économiques : jeunes sans emploi, demandeurs d'asile,

familles monoparentales... en bref, toutes les personnes se portant candidate à intégrer la ville comme lieu générant de l'activité et des emplois mais qui n'y trouvent pas toujours et tout de suite leur place;

- La ville jouit de la diversité des cultures mais doit réguler les liens entre les groupes, les âges et les genres et les fonctions...

Bref, la ville concentre les problèmes mais détient les solutions ou, inversement, la ville détient tous les potentiels mais génère pas mal de complexités.

L'ingéniosité des politiques urbaines n'est plus à démontrer. La recherche d'harmonisation des composantes urbaines est le fait premier des politiques en milieu urbain. Il est évident, dans ce contexte, que les liens que nous souhaitons consolider au sein du logement, entre les politiques environnementales, sociales et économiques doivent, par conséquent, se déployer sur le terrain des politiques de cohésion et de réhabilitation urbaine.

Et cette ville où l'on habite et se loge ne devrait plus être, à l'avenir, marginalisée dans les programmes de réhabilitation urbaine. Comme si cette ville - celle que l'on habite et dans laquelle on se loge - était séparable de la ville des espaces publics, des activités et des déplacements !

Les politiques urbaines, l'UE les consolide à mesure l'on appréhende de mieux en mieux la prégnance urbaine de l'espace européen.

Dans ce sens, on voit mal la raison pour laquelle ces politiques urbaines devraient rester étanches à la nouvelle donne environnementale.

Il faut donc continuer et approfondir les travaux que la Présidence espagnole a menés. En approfondissant l'enquête qu'elle a initiée auprès des EM pour justement clarifier et mieux cerner la manière dont ces derniers articulent politique de la ville et politique du logement : Articulation examinée à travers le prisme de la rénovation énergétique des logements.

Cette question, il faut continuer à la traiter intellectuellement -en connaissant mieux les réalités diverses et en programmant des échanges de bonnes pratiques et en approfondissant l'enquête commencée sous Présidence espagnole.

Certes, mais il faut surtout consolider et amplifier la possibilité, ouverte en 2010, de financer la rénovation énergétique des logements via les Fonds structurels. Et ce, dans un avenir très proche -celui de la négociation budgétaire de la future programmation des politiques de cohésion. Négociation qui va se produire dans un contexte budgétaire pas très favorable.

Rappelons-nous le contexte de cette décision d'attribuer 4% des fonds structurels à la rénovation énergétique du logement, amorcée fin 2009.

Fin 2009, la crise financière et planétaire a conduit l'Union à considérer que la rénovation énergétique des logements représentait un secteur d'activité à soutenir dans le cadre d'une politique de relance. Secteur porteur d'emplois et d'activité mais aussi secteur justifiant de solides investissements publics puisque l'atteinte des objectifs climatiques européens dépend pour une grande part de la réhabilitation du parc immobilier de logement.

Aujourd'hui la crise perdure et on parle plus souvent d'austérité que de relance. Cela ne doit en rien nous empêcher de continuer à tout faire pour que la réalisation des engagements climatiques soit et reste porteuse d'activité et d'emploi. Que du contraire!!! Mais il est vrai que le contexte économique ne facilitera pas les choses et qu'il est, dès lors, de plus en plus essentiel de mobiliser les capacités de financement et de méthodes de la Commission.

Dans ce sens, je veillerai à la bonne utilisation du fonds d'efficacité énergétique tel qu'il avait été conçu à l'époque du plan de relance et, plus particulièrement, pour les projets locaux dont la fragilité financière et méthodologique est la plus marquée.

J'ai, par ailleurs, saisi l'occasion que la présidence belge m'offrait pour intégrer la rénovation énergétique du logement dans la position belge sur *l'avenir de la politique de cohésion et des Fonds structurels dans la stratégie 2020*.

Je l'ai fait en avançant comme argument que cette rénovation peut contribuer :

d'une part :

- à l'essor d'activités économiques innovantes;
- à l'essor de nouveaux emplois difficilement délocalisables;

et d'autre part, à

- l'amélioration de la cohésion des quartiers, à la promotion d'une meilleure mixité et à la réhabilitation des espaces publics.

J'espère que cette proposition, qui n'est pas encore rentrée dans les habitudes de pensée, sera néanmoins retenue à l'issue du parcours de consultation mené par la Commission, qui prépare le cadre budgétaires de la future programmation FEDER.

J'espère, en d'autres mots, que l'élan trouvé à Tolède, et que la Conférence d'aujourd'hui entretient efficacement, ne perdra pas de sa vigueur et que les Ministres en charge du logement feront tout, encore à l'avenir, pour disposer d'outils économiques, financiers et méthodologiques qui soient efficaces pour articuler avec succès l'Environnement, le Social et l'Economique, au sein de leurs politiques.

Je terminerai ma conclusion de la journée, en vous invitant à la conférence organisée par la RBC les 23 et 24 novembre, dans le cadre de la Présidence belge. Cette conférence propose d'approfondir les liens qu'il y a à tisser entre engagements climatiques et politiques de cohésion. Le titre est je le rappelle, «Logement durable : outil de cohésion sociale? ».

Cette conférence qui sera faite plus d'échanges et d'analyses croisées que de discours académiques devrait nous permettre de définir avec plus de précision le programme du Groupe de travail technique que la Belgique organisera au premier semestre 2011, comme annoncé à Tolède.

Merci pour votre attention.

Christos Doulkeridis

Secrétaire d'Etat au Logement et au Siamu;

Ministre-Président du Collège de la COCOF, en charge de l'Enseignement, du Tourisme et du Budget